

Informations générales

La **SALLE DU RESTAURANT** est réservée aux groupes jusqu'à 110 personnes

Notre tarif de location comprend la location de la salle et la mise à disposition du matériel.

Horaire de location : 16h-3h le lendemain matin

Une demi-heure supplémentaire est accordée pour nettoyer la salle et ranger votre matériel.

Possibilité d'allonger votre soirée par tranche de 1h jusqu'à 6h du matin pour 100 €/h

Nous mettons à votre disposition :

- La salle du restaurant
- La terrasse du restaurant
- Tables rondes pour 8 et pour 10 couverts
- Tables rectangles pour 6 couverts
- Chaises

Ce prix ne comprend pas :

- L'accès à la cuisine et l'utilisation de notre matériel
- La privatisation du bar

Nous mettons la salle à disposition gracieusement la veille à partir de 16h pour que vous puissiez décorer

La mise en place des tables sera faite à 16h le jour de votre événement pour que vous puissiez décorer vos tables

Le plan de table doit nous être transmis 1 semaine avant.

L'ensemble de la décoration doivent être décroché, et l'ensemble de la salle nettoyé lorsque vous quitter la salle.

Il est absolument interdit :

La salle doit être restituée dans l'état initial, toutes les décorations doivent être retirées.

Les dégâts constatés, par le service entretien, seront facturés. La personne louant la salle est elle-même responsable pour ses prestataires : décorateurs, installateurs....

En revanche, il est donc interdit :

- De percer, visser, clouer, sceller dans les murs, les bardages, et le sol de la salle notamment pour y fixer de la décoration.
- De peindre ou de marquer les murs, et le sol de la salle.
- De mettre des punaises et scotch sur les murs
- Le fléchage est interdit sur le domaine.
- De fumer dans la salle (Inciter les invités à jeter leurs mégots dans les cendriers mis à leur disposition)

En cas de non respect de ces consignes, un forfait de 100€ HT sera facturé (hors dégâts).

Un chèque de caution de 600€ vous sera demandé à votre arrivée. Toute dégradation vous sera facturée à hauteur des dégâts causés

Les utilisateurs devront respecter l'environnement extérieur tant sur les nuisances sonores (bruit, etc....), que sur l'état de propreté de ce dernier.

Mesures de sécurité

Vous déclarez avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prenez l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

- Les issues de secours devront toujours être dégagées.
- Les utilisateurs devront veiller impérativement à respecter les places de stationnement et notamment, à ne pas se stationner sur les pelouses, sur les accès réservés aux pompiers et aux services de secours.
- En cas de sinistre, l'évacuation se fera suivant les consignes affichées dans la salle.
- Il est interdit de dormir dans la salle ou sur les parkings ou sur les espaces verts du Domaine.

Restauration

Vous ne pouvez pas assurer vous-même les repas dans nos salles de réceptions.

Vous devez traiter avec Le Restaurant du Lac.

En cas de mauvais temps, les vins d'honneur ou cocktails pris sur place auront lieu dans la même salle que le repas.

Vous ne pouvez en aucun cas fournir un plat ou des boissons (sauf le champagne et nous retenons un droit de bouchon de 4 € par bouteille).

Nous pouvons assurer le bar pendant les soirées dansantes en ne facturant que les boissons consommées.

Le menu de votre réception doit être défini 1 mois à l'avance, et le nombre d'invités 15 jours à l'avance.

La dégustation de menus est possible pour 2 menus complets de votre choix, sachant que nous devons être prévenu 15 jours avant (le prix de la dégustation sera identique à celui du menu choisi).

Réservation

Un contrat écrit est établi entre vous et le Domaine et nous demandons :

- **30 % du prix de la salle**, (et des gîtes si vous en louez)

A l'ordre du Domaine de Trémelin. Ce chèque est encaissé et confirme votre réservation.

Le solde de la salle et des gîtes doit être réglé un mois avant la date de location.

Je soussigné(e) certifie avoir pris bonne connaissance des conditions générales de vente et du règlement intérieur.

Date :

Signature (précédée de lu et approuvé, conditions générales d'organisation de réception et règlement intérieur acceptés)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2017 DOMAINE DE TREMELIN

1- RESERVATION

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 30% du prix de la prestation et un exemplaire du formulaire de réservation signé par le client, ont été retournés au service de réservation du Domaine de Trémelin dans les 10 jours à compter de la réception du courrier.

2- REGLEMENT DU SOLDE

Le client devra verser le solde de la prestation convenue et restant due, et ce un mois avant le début du séjour. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue, est considéré comme ayant annulé son séjour. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

3- INSCRIPTION TARDIVE

En cas d'inscription moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

4- DUREE DU SEJOUR

Le client signataire du présent formulaire de réservation conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

5- CAPACITE

Le présent formulaire de réservation est établi pour une capacité maximum de personnes qui ne peut en aucun cas être dépassée. Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les clients supplémentaires.

6- RESPONSABILITE

La société gérante, qui offre à un client des prestations est l'unique interlocuteur de ce client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le service de réservation ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de forces majeurs ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

7- ASSURANCES

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques. Le gérant n'est pas responsable des vols ou détériorations commis pendant le séjour du locataire.

8- ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation doit être notifiée par écrit par lettre recommandée au service de réservation.

- si l'annulation intervient **plus de 30 jours** avant le début de la prestation, la somme conservée correspond à **30 % du montant total**.

- si l'annulation intervient **entre 30 et 8 jours** avant le début de la prestation, la somme conservée correspond à **50 % du montant total**.

- si l'annulation intervient **moins de 8 jours** avant le début de la prestation, la somme conservée correspond à **100 % du montant total**.

- concernant la prestation restauration l'acompte sera entièrement conservé sans délai dans le temps.

En cas de non présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

9- MODIFICATION D'UN ELEMENT DU FORMULAIRE DE RESERVATION PAR LE VENDEUR

Lorsqu'avant la date prévue du début de séjour, le service de réservation se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments du formulaire de réservation, l'acheteur peut (après avoir été informé par le vendeur) soit : résilier son contrat et obtenir sans pénalités le remboursement immédiat des sommes versées ; soit accepter la ou les modifications proposées par le vendeur : un avenant au formulaire de réservation est alors signé par les deux parties. Toute diminution du prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le

locataire et si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu sera restitué au locataire.

10- ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR DE LA PRESTATION

Lorsqu'avant le début du séjour, le service de réservation annule le séjour, il doit informer le locataire par lettre recommandée avec accusé de réception. L'acheteur sera remboursé immédiatement et sans pénalité des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

11- INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

12- CESSION DU FORMULAIRE DE RESERVATION PAR LE CLIENT

L'acheteur peut céder son formulaire de réservation à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour. Dans ce cas, l'acheteur est tenu d'informer par écrit le service de réservation de sa décision au plus tard sept jours avant le début du séjour.

13- ETAT DES LIEUX

A l'arrivée, le locataire est invité à contrôler le local et la liste du matériel, affichée dans le celui-ci et en cas de problème, il doit impérativement contacter le service accueil. Les locations sont confiées en état (ménage, voir inventaire effectué) ; toute détérioration ou dégradation sera facturée. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le locataire s'engage à assurer la remise en place du mobilier comme il était lors de l'arrivée dans les lieux.

14- DEPOT DE GARANTIE

A l'arrivée du client, une caution de 300 à 600 Euros par local sera demandée. Celle-ci sera rendue après inventaire, entièrement ou partiellement si le ménage n'a pas été effectué correctement (l'heure de ménage est facturée 60 Euros) ou si du matériel est manquant ou détérioré. Elle vous sera remise après votre départ ou par courrier.

15- REGLEMENT INTERIEUR

Il est à votre disposition. Le non respect du règlement pourra être sanctionné jusqu'à entraîner l'expulsion de ses auteurs s'il s'agit de manquements à la bonne tenue du site, et ce sans qu'aucune indemnité ne leur soit versée si leur séjour en était écourté.

La signature du formulaire de réservation vaut acceptation des conditions générales de vente.